

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 877

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« Dans les domaines cyber, spatial et maritime (sous-marin compris) en particulier, la créativité sera indispensable pour anticiper certains besoins capacitaires et pour faire face aux enjeux. Par exemple, elle doit considérer l'intérêt de constituer une véritable « flotte » de drones sous-marins. Elle doit en outre s'articuler aux grandes orientations qui seront données dans le cadre de la planification écologique. Par exemple, le développement massif du parc éolien offshore doit être anticipé afin d'en garantir la sécurité. Les besoins en matière de souveraineté numérique (cloud, fonderie, câbles) devront être satisfaits. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de rappeler l'importance de l'anticipation des besoins capacitaires dans les nouveaux espaces de conflictualité.